

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Le Président



Moroni, le 16 OCT 2024

DECRET N°24- 164 /PR

Portant nomination de la Cheffe de la Communication à la Présidence de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 Décembre 2001, révisée par le référendum en date du 30 juillet 2018 ;

VU le décret N°06-061/PR du 27 mai 2006, abrogeant et remplaçant le décret N°03-081/PR du 13 août 2003, portant réorganisation générale et mission des services de la Présidence de l'Union des Comores ;

VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores, modifié et complété par le décret N°16-143/PR du 27 juin 2016 ;

VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR, du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;

VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECREE

ARTICLE 1^{er} : Madame SAMIRA AHMED MOHAMED DJALIM est nommée Cheffe de la Communication à la Présidence de l'Union des Comores, en remplacement de Monsieur SAMIR MOHAMED.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

